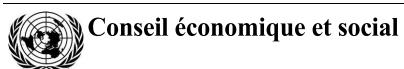
Nations Unies E/2016/SR.46



Distr. générale 25 août 2016 Français

Original: anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016 Troisième réunion de coordination et de gestion Compte rendu analytique de la 46° séance

Compte rendu analytique de la 46^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 26 juillet 2016, à 10 heures

Président: M. Shava (Vice-Président) (Zimbabwe)

Sommaire

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- d) Programme à long terme d'aide à Haïti
- e) Pays africains qui sortent d'un conflit

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (suite)

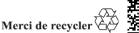
Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

16-13021 (F)







En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Shava (Zimbabwe), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

- b) Examen et coordination de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/71/66-E/2016/11)
- M. Acharya (Secrétaire général adjoint, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) (A/71/66-E/2016/11), et déclare que les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs de ce Programme ont été inégaux. Au cours des cinq dernières années, les pays les moins avancés ont accompli des progrès constants pour être retirés de cette catégorie, et dix d'entre eux sont, à des degrés différents, sur le point d'y parvenir. Toutefois, la plupart n'ont pas atteint les objectifs de développement humain et social fixés.
- Pour que l'objectif 1 des objectifs développement durable soit atteint, les pays les moins avancés et la communauté internationale sont d'avis qu'il faut redoubler d'efforts et adopter davantage de mesures concrètes dans les domaines prioritaires du Programme d'Action d'Istanbul. La transformation structurelle des pays les moins avancés est une condition préalable pour assurer une croissance équitable et durable, et éliminer la pauvreté. Il est essentiel à cet égard, d'augmenter la productivité agricole. Il faut mettre davantage l'accent sur les zones rurales et de déployer un dispositif d'appui global pour stimuler la production. Il convient de renforcer l'accès au financement, à la technologie et aux marchés, en améliorant les infrastructures pour tous, y compris pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.
- 3. La finalité des politiques macroéconomiques doit être de créer des emplois, pour améliorer réellement et durablement le niveau de vie dans les pays les moins

- avancés. I1importe d'éliminer les goulets d'étranglement dans les domaines tels que l'enseignement et la formation technique et professionnelle. Les pays les moins avancés doivent doper la croissance et faire en sorte qu'elle contribue davantage à la création d'emplois. Il est donc tout aussi important d'avoir une industrialisation inclusive et durable que de développer le secteur des services.
- 4. S'ils ne renforcent pas rapidement leurs capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement auront beaucoup plus de mal à éliminer la pauvreté, à restructurer leur économie, à accroître leur capacité de production, à stimuler durablement la croissance et à réaliser les objectifs de développement durable. Des efforts supplémentaires ont ainsi été consentis pour que la Banque de technologies soit opérationnelle d'ici à 2017. Le Secrétaire général a récemment nommé plusieurs experts reconnus dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, au Conseil d'administration de cette banque.
- 5. Les pays les moins avancés ont fait quelques progrès dans la mobilisation de leurs ressources nationales mais ont besoin d'une plus grande aide à cet égard. Ils ne peuvent accroître considérablement leur assiette fiscale que s'ils renforcent leurs capacités productives et garantissent une croissance ouverte à tous. Les recettes publiques doivent augmenter, l'effet des nouvelles taxes être bien compris, et un soutien financier être apporté, pour appuyer l'objectif 10 des objectifs de développement durable, qui vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- 6. Les pays les moins avancés ont besoin d'un financement extérieur pour pouvoir se développer dans un avenir proche. Toutefois, l'aide publique au développement (APD) dont ils bénéficient a diminué depuis 2011, et la part moyenne de l'APD aux pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut (RNB) des donateurs du Comité d'aide au développement n'a été que de 0,09 % en 2015. Les partenaires de développement doivent honorer leur engagement de fournir l'équivalent de 0,15 % à 0,2 % de leur RNB à l'APD pour les pays les moins avancés, et d'allouer une plus grande part de leur APD totale à ces pays. Il est nécessaire de diversifier les investissements directs étrangers (IDE) afin de créer un environnement favorable pour le secteur privé.

2/9 16-13021

- Bien que les pays les moins avancés contribuent très peu au changement climatique, la plupart participent aux mesures d'atténuation. Pour s'adapter aux effets du changement climatique, les pays les moins avancés ont besoin d'un appui financier, d'un accès à la technologie et du renforcement de leurs capacités. Les Fonds concernés, y compris le Fonds vert de Copenhague pour le climat et le Fonds pour les pays les moins avancés, doivent être convenablement renforcement du commerce, financés. Un l'investissement et du financement du développement peut contribuer grandement à la croissance durable dans le monde du Sud. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent être approfondies et étendues.
- 8. Les processus de suivi des différents programmes doivent être alignés autant que possible pour éviter les doublons et ne pas surcharger les systèmes nationaux. Le Bureau du Haut-Représentant, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, est en train d'élaborer un rapport de synthèse sur les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Istanbul, ce qui contribuera à alléger la charge que représente cette tâche pour les pays les moins avancés.
- Lors de l'examen mondial approfondi à miparcours du Programme d'action d'Istanbul, l'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des mesures convenues. La communauté internationale a réaffirmé son ferme engagement d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Il a été réaffirmé l'engagement d'assurer sans retard la mise en œuvre effective et intégrale du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030, et de favoriser leur intégration dans les politiques et programmes nationaux de développement des pays les moins avancés. De nombreux participants ont souligné que la prise en main par les pays dans le cadre d'une approche multipartite était essentielle pour la mise en œuvre du Programme. Toutefois, compte tenu de leurs contraintes financières, humaines et institutionnelles, les pays les moins avancés entendent poursuivre leurs efforts pour renforcer les partenariats efficaces et globaux dans tous les domaines.
- 10. Lors du Forum du secteur privé sur les perspectives d'investissement dans les pays les moins avancés, une grande attention a été portée aux atouts et handicaps de ces pays en matière d'IDE. Les

- parlementaires des pays les moins avancés et des autres pays participants ont réaffirmé leur engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, et leur détermination à tenir compte de ce Programme dans les lois nationales et les forums parlementaires régionaux.
- 11. Dans le document final de l'examen à miparcours il est proposé de continuer à chercher des moyens pour améliorer l'efficacité des mécanismes de réserve alimentaire pour les pays les moins avancés. Il faut renforcer à cet égard la collaboration entre les nombreuses initiatives, et prendre de nouveaux engagements pour des créer liens sociaux, économiques et environnementaux forts entre les zones urbaines, périurbaines et rurales, par une planification renforcée du développement aux niveaux local, national et régional. Il a également été réaffirmé l'engagement d'accroître l'aide pour le commerce aux pays les moins avancés, pour renforcer leur potentiel d'exportation et les aider à surmonter les contraintes qui pèsent sur l'offre. En attendant, les politiques doivent viser à consacrer une plus grande part de l'APD aux pays les moins avancés. L'APD aurait un effet multiplicateur si elle était consacrée en plus grande partie au renforcement des capacités de production, à la mobilisation de ressources pour le développement des infrastructures et l'énergie, et à la mobilisation de ressources nationales.
- 12. L'examen mondial approfondi à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul a souligné la nécessité de renforcer les mesures aux niveaux national et international, pour gérer et atténuer les risques, et pour réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs et aux crises. Une étude sera ainsi élaborée sur l'atténuation des crises dans les pays les moins avancés, et sur le renforcement de la résilience. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination envisage également de mettre en place un régime de promotion de l'investissement pour les pays les moins avancés.
- 13. Le rapport du Secrétaire général et le document final de l'examen à mi-parcours soulignent la nécessité d'une intégration nationale, régionale et mondiale du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030 en vue d'accélérer la restructuration, la résilience et le développement durable des pays les moins avancés. Bien que des progrès importants aient été accomplis, il faut aider davantage les pays les moins avancés pour leur permettre de réaliser les objectifs du Programme

16-13021 **3/9**

d'action d'Istanbul, et pour qu'au moins la moitié d'entre eux puissent sortir de cette catégorie d'ici à 202.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

- 14. M. Grant (Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti) présente le rapport du Groupe (E/2016/79), et déclare que la situation politique et socio-économique d'Haïti est globalement préoccupante. L'incertitude politique a entraîné une baisse de l'investissement, entravé la capacité des institutions financières internationales à engager des prêts et permis le non-respect des conditions de prêts existants. Le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti demande à ce que des élections libres et régulières soient organisées sans délai, et invite les responsables politiques à assumer leurs responsabilités pour permettre au pays de rétablir l'ordre constitutionnel dès que possible. L'économie et la société haïtiennes ont également souffert du passage d'El Niño, de l'épidémie de choléra, du ralentissement de la croissance économique et de la réduction de l'aide extérieure.
- 15. Malgré la baisse de l'aide au développement et un certain désengagement du Gouvernement en matière de coordination cette année, le Groupe note avec satisfaction que ces derniers mois, le Gouvernement et les partenaires ont œuvré de concert pour revitaliser le cadre de coordination de l'aide externe développement d'Haïti. En 2016, compte tenu de l'épidémie de choléra, le Groupe a mis l'accent sur le secteur des soins de santé. Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme, les décès maternels et le VIH/sida, toutefois, de nouvelles menaces, telles que les virus Chikungunya et Zika, pèsent sur le pays. Le rapport relève que trop peu d'Haïtiens ont bénéficié de l'amélioration des conditions sanitaires et de l'accès à l'eau potable, et souligne le rôle que doivent jouer l'ONU et les autres partenaires de développement pour éradiquer les maladies transmises par l'eau.
- 16. Le Groupe s'est félicité de la collaboration fructueuse entre l'ONU et l'Organisation des États américains en ce qui concerne l'état civil, domaine qu'il était urgent de traiter pour éliminer la marginalisation. Le Groupe encourage le dialogue entre les Gouvernements haïtien et dominicain. Dans le rapport, le projet de transférer à l'équipe de pays des

- Nations Unies une partie des activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) est accueilli avec satisfaction, en particulier celles relatives à l'état de droit et à la gouvernance. Il y est recommandé de renforcer la collaboration avec la société civile haïtienne, afin de stimuler le potentiel de développement d'Haïti, de tirer parti des savoirs locaux et d'autonomiser les Haïtiens.
- 17. L'un des thèmes clés débattus en 2016 a été l'établissement de liens entre les interventions humanitaires et les plans de développement à plus long terme, en vue de réduire au maximum le nombre de crises. Le Groupe appelle à une mobilisation internationale accrue en faveur du Plan d'intervention humanitaire, compte tenu des besoins croissants. Il convient de traiter les questions concernant les personnes déplacées, les migrants originaires de la République dominicaine, l'épidémie de choléra et les catastrophes naturelles. Afin de renforcer les capacités, il faut prêter une attention particulière à l'agriculture, l'énergie, l'industrie manufacturière et le tourisme. Ces secteurs, créateurs d'emploi, ont été malheureusement négligés en raison des incertitudes politiques.
- 18. M Wahba (Coordonnateur résident des Nations Unies en Haïti) dit que la situation politique en Haïti est progressivement en train de se résoudre : des élections auront lieu le 9 octobre 2016, le Conseil électoral provisoire a avancé dans l'enregistrement des candidats, et des mesures sont prises pour garantir la crédibilité et la transparence du scrutin. Toutefois, depuis mai 2016, le nombre de cas de choléra a augmenté en raison de la saison des pluies. Il est difficile de trouver un financement adéquat pour résoudre le problème, ce qui a contraint certaines équipes d'intervention d'urgence à ralentir leur action au moment où elle serait la plus utile. En ce qui concerne le développement, deux problèmes sont plus particulièrement préoccupants: la réduction des dépenses de santé a provoqué des grèves, qui durent maintenant depuis quatre mois, dans les hôpitaux généraux; et certains enseignants ne sont plus payés en raison de la réduction des dépenses dans l'éducation.
- 19. L'équipe de pays estime que la plupart, voire la totalité, des problèmes humanitaires en Haïti, sont dues à l'échec du développement : manque de résilience du secteur agricole au changement climatique; déplacements de populations causés par des phénomènes climatiques imprévus; manque de financement; et médiocrité de l'aménagement urbain.

4/9 16-13021

Concernant le choléra et les autres maladies véhiculées par l'eau, les progrès pourraient être beaucoup plus importants avec des investissements dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. L'équipe de pays estime qu'il existe un lien direct entre le financement de l'action humanitaire et le financement pour le développement à long terme. Elle souhaite continuer à collaborer avec les missions de maintien de la paix et assumer progressivement certaines de leurs fonctions ayant trait à l'état de droit, à la sécurité, à la lutte contre les violences communautaire et aux affaires civiles.

- 20. M. Olguín Cigarroa (Chili) dit que son pays s'inquiète des répercussions négatives de la situation politique d'Haïti sur la situation humanitaire et socio-économique et sur le développement. Il demande instamment à tous les acteurs haïtiens de replacer le processus politique et électoral dans le cadre institutionnel pertinent, de manière à envoyer des signaux positifs à l'opinion publique et à la communauté internationale. Les programmes de coopération doivent se poursuivre et les donateurs doivent honorer leurs engagements en matière de développement et d'aide humanitaire, selon le principe de responsabilité mutuelle.
- 21. Le Gouvernement chilien a mis en œuvre et appuyé divers projets de coopération en Haïti, notamment de coopération triangulaire et Sud-Sud, dans les domaines de l'éducation, de la reconstruction, du développement rural, du développement du capital humain et du renforcement des capacités de la police. Le Chili note avec satisfaction que la reconstruction de l'école de la République du Chili s'est achevée en mars 2016. Ce projet est le fruit d'une vaste coopération entre le secteur public, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile.
- 22. Le Chili espère que la situation politique en Haïti reviendra très vite à la normale, ce qui permettra au Groupe consultatif ad hoc de faire son travail et de contribuer aux travaux du Conseil par ses rapports.
- 23. **M. Saint-Hilaire** (observateur pour Haïti) dit que sa délégation aimerait que la note contenant les observations écrites soumises par la Mission permanente d'Haïti auprès de l'ONU soit incluse en annexe au rapport de 2016 du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2016/79).
- 24. Le 19 juillet 2016, le Chef de l'État et le Gouvernement haïtiens ont signé l'ordonnance qui

invite le peuple haïtien à participer aux élections selon le calendrier établi par le Conseil électoral provisoire. Le premier tour des élections présidentielles et sénatoriales aura lieu le 9 octobre 2016. Sur le plan économique et social, la diminution de l'APD et la réduction drastique de l'aide humanitaire sont regrettables et discriminatoires à l'égard des groupes vulnérables de la population. L'aide à la population, qui souffre de l'insécurité alimentaire, des épidémies et de la pauvreté, ne saurait être remise à plus tard. Les autorités haïtiennes souhaiteraient la visite du Groupe consultatif, qui pourra ainsi évaluer avec précision les attentes et les besoins considérables du peuple haïtien.

e) Pays africains qui sortent d'un conflit (E/2016/71)

- M^{me} Sandhu-Rojon [Administratrice assistante adjointe et Directrice adjointe du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] présente le rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent, et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2016/71), au nom de l'équipe de pays des Nations Unies. Selon ce rapport, un certain optimisme prévalait avant les récents combats à Djouba. Toutefois, la situation reste précaire, ce qui oblige l'ensemble des acteurs concernés à trouver un juste équilibre entre les besoins immédiats d'assistance des nombreuses personnes déplacées ou vulnérables et la nécessité de traiter des questions de développement plus fondamentales. L'équipe de pays reconnaît qu'elle doit se concentrer sur les problèmes à moyen et long terme, et sur les générations futures, en gardant une approche équilibrée et de l'aide l'assistance humanitaire développement.
- 26. Les événements survenus début juillet 2016 sont un rappel brutal du fait que des décennies de conflit ont créé de profondes divisions et que, en dépit de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (Accord de paix), le Soudan du Sud est de nouveau en guerre avec lui-même. L'équipe de pays se réjouit qu'un calme relatif soit revenu à Djouba et convient avec le Secrétaire général que les dirigeants du Soudan du Sud doivent adopter des mesures décisives pour reprendre le contrôle de la situation en matière de sécurité, prévenir la propagation de la violence dans d'autres parties du pays et garantir la sûreté et la sécurité des civils et du personnel des Nations Unies et des autres intervenants. Ils doivent

16-13021 **5/9**

également s'engager pleinement à mettre en œuvre l'ensemble des mesures de l'Accord de paix.

- 27. Le conflit actuel a aggravé une situation socioéconomique et humanitaire déjà désastreuse. Les combats ont entraîné de déplacements de population à l'intérieur du Soudan du Sud (les personnes déplacées sont à l'heure actuelle plus de 1,6 million). De nombreuses personnes se sont également réfugiées dans les pays voisins (au moins 26 000 de plus par rapport aux 600 000 réfugiés déjà recensés). Le pillage des entrepôts empêche de répondre de façon adéquate aux besoins des plus de 4,8 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Le Plan d'action humanitaire n'a été financé qu'à hauteur de 40 % sur la somme de 1,4 milliard de dollars annoncée. Plus de 166 000 personnes sont logées dans des sites de protection des civils des Nations Unies. Les violations des droits de l'homme, qui avaient atteint des niveaux sans précédent en 2015, se sont encore aggravées. Les combats en cours et une certaine hostilité envers l'ONU restreignent fortement l'accès à de nombreuses zones, et poussent les organismes des Nations Unies à réduire leurs effectifs ou à suspendre les programmes dans certaines parties du pays. Ces organismes ont toutefois réussi à mettre rapidement en place le plan d'intervention et privilégier les programmes les plus urgents sur la base de leur importance. Les interventions prévues dans le cadre de coopération intérimaire pour 2016-2017 et les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général restent d'actualité, mais le rythme de la mise en œuvre varie selon les interventions.
- 28. La volonté politique de surmonter le conflit et de reprendre la mise en œuvre de l'Accord de paix est la condition préalable à un retour à la paix et au développement. Le système des Nations Unies continuera à faire la preuve de sa détermination et de son engagement en traitant de front deux problèmes: répondre aux immenses besoins humanitaires du pays et promouvoir le programme de développement à long terme, et ce, malgré les difficultés causées par la résurgence du conflit en juillet 2016.
- 29. **M**^{me} **Grignon** (au nom du Président de la Commission de consolidation de la paix) indique que, lors de la réunion conjointe de la Commission et du Conseil économique et social qui s'est tenue le 24 juin 2016, les débats ont porté sur les liens entre paix et développement, en vue de l'adoption du

Programme 2030 et des résolutions consécutive à l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Il est nécessaire d'agir de façon globale pour assurer la mise en œuvre efficace des objectifs de développement durable, en particulier dans les États fragiles et les États sortant d'un conflit.

- 30. Les enseignements suivants peuvent être tirés des dix dernières années d'engagement de la Commission dans les pays qu'elle suit : toutes les parties prenantes nationales doivent respecter l'appropriation nationale du programme de consolidation de la paix et des priorités fixées dans ce cadre; les pays en sortie de conflit ont besoin de l'appui financier, technique et matériel de la communauté internationale pour édifier État viable et fonctionnel; les capacités institutionnelles nationales et locales doivent être renforcées pour gérer la transition et mettre en œuvre des politiques, notamment dans les domaines du développement durable et du maintien de la paix; le processus de révision constitutionnelle et la mise en place d'un cadre juridique favorable sont essentiels; l'état de droit, l'administration de la justice pénale et les institutions chargées de la sécurité doivent être renforcés; la promotion de la réconciliation nationale, de l'apaisement, et du pardon, sont indispensables pour rendre les populations fortes et résilientes et contribuer au maintien de la paix; enfin, la collaboration transfrontalière et transnationale est importante et figure en bonne place dans la stratégie d'engagement de la Commission.
- 31. Au Burundi, la Commission de consolidation de la paix a appuyé le renforcement de l'Office burundais des recettes. Elle continue d'encourager les pays qu'elle suit à lutter contre la corruption et à mettre en œuvre des stratégies de développement inclusif. Au Burundi et au Libéria, la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix ont appuyé les institutions nationales chargées des affaires foncières, contribuant ainsi aux efforts de réconciliation nationale. Au Libéria, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi dans la création et le fonctionnement de centres de coordination des questions foncière pour soutenir la réconciliation Dans le cadre de sa stratégie de consolidation de la paix, l'une des priorités de la Commission au Burundi a été de collaborer avec la Commission nationale des terres et autres biens et d'appuyer ses travaux.
- 32. Il convient d'adopter une démarche multisectorielle dépassant les mesures militaires et de

6/9

sécurité, et les accords politiques de paix pour s'attaquer aux causes profondes des conflits dans les pays touchés. Dans les pays en transition, cela suppose l'adoption d'un cadre global pour assurer l'achèvement de la transition. Comme exemple de cette démarche multisectorielle, l'oratrice cite le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, notamment son action en faveur de la consolidation de la paix, et rappelle qu'il a su accompagner avec succès la transition de la Namibie, en 1990. Le Conseil et la Commission de consolidation de la paix pourraient identifier les bonnes pratiques utilisées pour lutter contre les causes profondes des conflits, prévenir l'explosion, l'escalade, la poursuite et la reprise des violences, et envisager la manière dont le système des Nations Unies pour le développement pourrait intégrer la paix durable dans ses cadres de planification et ses activités.

- 33. M. Park Jang Ho (République de Corée) dit que les risques de reprise des hostilités enregistrés récemment pourraient compromettre le rétablissement du Soudan du Sud et ses perspectives de prospérité future, et nuire aux efforts déployés par le Conseil pour réorienter le dispositif de l'aide humanitaire d'urgence vers un plan de développement à long terme. Sa délégation demande instamment aux parties en présence au Soudan du Sud de s'abstenir de nouvelles hostilités, d'appliquer pleinement l'Accord de paix d'août 2015 et de faire confiance à la communauté internationale, et au système des Nations Unies en particulier, pour fournir tout l'appui financier, technique et matériel nécessaire pour réussir la transition.
- 34. M Aliyu (Nigéria) espère que la communauté internationale parviendra à identifier les principales raisons qui font que les conflits sont si fréquents en Afrique du Sud. Il souhaite également connaître les mesures que la communauté internationale envisage pour résoudre la crise au Soudan du Sud. Il déclare qu'il est essentiel pour la paix et la sécurité internationales que la stabilité soit rétablie au Soudan du Sud, compte tenu de son expérience en matière de lutte contre le terrorisme et de l'instabilité des pays voisins..
- 35. M^{me} Matthews [Directrice adjointe du Bureau de liaison de New York, Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)] déclare que les déplacements de population qui ont encore eu lieu la semaine dernière accentueront la pression qui pèse sur

les ressources du HCR pour l'Opération au Soudan méridional. À l'heure actuelle, le HCR ne dispose pas des ressources suffisantes pour fournir les soins appropriées aux personnes qui en ont besoin. Compte tenu de la tendance actuelle, le HCR prévoit que le nombre de réfugiés en provenance du Soudan du Sud dans les États voisins pourrait passer la barre du million en 2016. Il est urgent d'allouer les ressources demandées, notamment au titre de la version révisée du Plan d'action régional pour les réfugiés. La communauté internationale doit fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour apporter une protection et une aide vitales aux réfugiés et aux personnes déplacées.

- 36. Le HCR rappelle à toutes les parties belligérantes au Sud-Soudan, les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et du droit pénal international, et leur demande instamment de respecter le cessez-le-feu, de faire la distinction entre militaires et civils, et de laisser les civils se déplacer librement et accéder aux lieux protégés. Il faut garantir la sécurité de la population civile face aux risques de violences sexuelles. Il faut assurer la sécurité et la sûreté des travaux, ressources et matériel humanitaires, et garantir un accès sans restriction des travailleurs humanitaires aux populations civiles dans le besoin.
- M^{me} Jorgensen [Observatrice pour le Programme alimentaire mondial (PAM)] prend la parole au nom des organismes dont le siège est à Rome: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds International de développement agricole (FIDA), et le Programme alimentaire mondial. Elle indique que les combats, qui durent depuis deux ans et demi, l'effondrement de l'économie, le prix élevé des produits alimentaires et la pluviosité erratique, ont entraîné une détérioration du niveau de sécurité alimentaire au Soudan du Sud. La dévaluation de la livre sud-soudanaise s'est répercutée de façon directe sur les prix de l'alimentation. Le taux d'inflation étant de plus de 300 %, ceux qui pouvaient encore acheter des produits alimentaires ne le peuvent plus. Le dernier rapport sur le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire évalue à 4,8 millions le nombre de personnes en état d'urgence alimentaire, chiffre en augmentation de un million par rapport aux données d'avril 2015 sur l'insécurité alimentaire. La malnutrition a pris des proportions catastrophiques dans certaines parties de l'État de

16-13021 **7/9**

l'Unité, avec des taux de malnutrition aiguë globale pouvant atteindre plus de 30 %.

- 38. La reprise du conflit rend les interventions humanitaires et la planification du développement à long terme encore plus difficiles. Les entrepôts du PAM et de la FAO ont été pillés lors des récents combats à Djouba. La FAO estime que jusqu'à 50 % de la production de la pêche et des légumes ont été volés, et que les pertes sont considérables concernant les outils agricoles et les semences pour la seconde période de plantation.
- 39. Les habitants du Soudan du Sud ont besoin d'une paix durable et inclusive. Les organismes basés à Rome et les partenaires de développement pourront appuyer le travail des équipes humanitaires dans le cadre de l'ADP à long terme, par des actions de renforcement de la résilience et l'intégration de la nutrition, facteurs essentiels pour garantir les moyens de subsistance des groupes les plus vulnérables.
- 40. **M**^{me} **Khan** [Observatrice de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)] indique que de nombreux établissements de santé sont toujours fermés dans le Soudan du Sud, et que d'autres ont été détruits à Wau, à la suite des récents combats. La situation économique continue de se répercuter négativement sur les prix du marché, ce qui complique la prestation de services de santé indispensables et l'action humanitaire.
- 41. L'OMS aide le Ministère de la santé à renforcer les systèmes de santé à Wau et dans d'autres parties du pays, notamment par la fourniture de matériel, la restauration des soins de santé primaires et la formation d'agents sanitaires. Elle travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la santé et d'autres partenaires pour encourager les efforts de surveillance épidémiologique et de traitement des maladies. Elle a également renforcé ses capacités d'intervention face aux épidémies de choléra pour prévenir la propagation de la maladie à la suite de la récente épidémie. Une équipe spéciale sur le choléra a été mise en place, et assure le contrôle et la coordination des interventions. Avec l'appui de ses partenaires, l'OMS a établi à l'hôpital universitaire de Djouba un centre de traitement du choléra pouvant accueillir 100 patients,. Elle a également renforcé et systématisé le suivi épidémiologique, notamment par un suivi des personnes qui auraient pu entrer en contact avec la maladie. Elle a lancé une campagne de vaccination orale pour agir de façon proactive et préventive. L'OMS et ses partenaires appuient les activités de

- mobilisation et de participation sociales, et fournissent du matériel, dont des tentes et des kits anti-choléra.
- 42. Sur les 110 millions de dollars demandés au titre du Plan d'action humanitaire pour 2016 pour le Soudan du Sud, seulement 31,3 ont été versés. Sur ce montant, l'OMS a demandé 17,5 millions de dollars pour 2016, dont seulement 4,3 ont été reçus. Des fonds additionnels sont nécessaires pour répondre aux besoins supplémentaires qui résultent de la crise récente.
- 43. Bien que l'OMS se concentre actuellement sur la lutte contre l'épidémie de choléra et sur les détériorations subies par les infrastructures de santé à la suite des combats, son principal objectif est de reconstruire ces infrastructures de manière résiliente et durable

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (suite) (E/2016/L.21)

Projet de résolution E/2016/L.21: Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

- 44. **Le Président** indique que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.
- 45. **M. Tatiyapermpoon** (Observateur Thaïlande) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il déclare qu'il faut accélérer le rythme de l'aide aux pays les moins avancés, notamment par l'intermédiaire commissions techniques du Conseil économique et social. Grâce au plein appui de chacun et à des actions coordonnées, les pays les moins avancés seront capables de surmonter leurs faiblesses structurelles. On espère qu'au moins la moitié des pays les moins avancés répondront aux critères requis pour sortir de cette catégorie d'ici à 2020. Le Groupe des 77 et de la Chine invite tous les États Membres et les acteurs concernés à apporter leur appui aux pays les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030, afin que les progrès enregistrés en matière de développement soient durable, inclusifs et significatifs.

8/9 16-13021

- 46. **M Gustafik** (Secrétaire du Conseil) apporte une correction technique, et indique que la résolution de l'Assemblée générale mentionnée au troisième alinéa du préambule est la résolution 70/294 du 25 juillet 2016.
- 47. Le projet de résolution E/2016/L.21 est adopté.
- 48. M^{me} Bajaña (Observatrice du Nicaragua) rappelle que son pays ayant choisi de ne pas être partie à l'Accord de Paris, émet de fortes réserves quant au fait que cet accord soit mentionné au paragraphe 9 du projet de résolution. Néanmoins, dans un esprit de consensus et de solidarité envers les pays les moins avancés, et compte tenu du caractère vital de la mise en œuvre du Programme d'action pour la décennie 2011-2020 et du renouvellement des engagements pris au niveau mondial pour répondre aux besoins de ces pays, le Nicaragua ne s'oppose pas à l'adoption du projet de résolution Le libellé du paragraphe 9 doit néanmoins être considérée comme exceptionnel et ne pas constituer un précédent pour de futures résolutions.

La séance est levée à 11 h 50.

16-13021 **9/9**